

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Abdelaziz LALMI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Hervé MARTIN à Patrick FLOQUET ;  
Albert BLONDEL à François ROSE ;  
Patricia EGASSE à Elvire TENO ;  
Bernard NARBONI à Jean-Luc LEROY ;  
Laurent POULOT à Jennifer BONINO ;

**Étaient absents :**

Colette LAMBERT, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

**Jean-Pierre YETNA** est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

**1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2022, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative n°2 suivante :

- Dépôt et cautionnement (165) – 1 000 € - Dépenses/Recettes – caution des locataires et cautionnements divers.
- Avances sur immobilisations corporelles (238), -6 500 € - Changement de chapitre vers 041 Opérations patrimoniales - Travaux centre de loisirs des Lévrieriers.
- Avances sur immobilisations corporelles (238), -24 500 € - Changement de chapitre vers 041 Opérations patrimoniales - Travaux restaurant scolaire Jules FERRY.
- Opérations patrimoniales (041), 6 500 € - Recettes/Dépenses : remboursement des avances sur travaux centre de loisirs des Lévrieriers.
- Opérations patrimoniales (041) 24 500 € - Recettes/Dépenses : remboursement des avances sur travaux restaurant scolaire Jules FERRY.
- Créances admises en non-valeur – 300 € - Créances pour lesquelles aucun recouvrement n'a pu être obtenu.
- Créances éteintes – 900 € - Créances éteintes annulées par une décision judiciaire.

Il est proposé au conseil municipal,

- ✚ D'approuver la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2022, tel que présenté ci-dessus.

**2 - DÉLIBÉRATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2, et L.1612-11 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

**Vu** la délibération D/2022/0704/033 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2022 portant adoption du Budget primitif 2022 ;

**Vu** la délibération DL.2022-3006-48 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022 portant adoption de la décision modificative n°1 ;

**Vu** la proposition de décision modificative ;

**Section d'Investissement /Dépenses**

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	165	Dépôts et cautionnements	01	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	1335	Participation pour non réalisation d'aire de stationnement	810	40 000,00
041	Opérations patrimoniales	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	212	6 500,00
041	Opérations patrimoniales	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	213	24 500,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	212	-6 500,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	213	-24 500,00
					<b>41 000,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20221215-DL2022-1512-082-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022



Section d'Investissement /Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	165	Dépôts et cautionnements	01	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	1345	Participation pour non réalisation d'aire de stationnement	810	40 000,00
041	Opérations patrimoniales	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	212	6 500,00
041	Opérations patrimoniales	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	213	24 500,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	212	-6 500,00
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	213	-24 500,00
					<b>41 000,00</b>

Section de fonctionnement /Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeurs	01	300,00
65	Autres charges de gestion courante	6542	Créances éteintes	01	900,00
022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	01	-1 200,00
					<b>0,00</b>

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Abdelaziz LALMI ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ✚ **APPROUVE** la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2022 ;
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Reçu en sous-préfecture le **19 DEC. 2022**  
 Publié le **19 DEC. 2022**  
 Notifié le **19 DEC. 2022**  
 Montmagny, le **19 DEC. 2022**

Le Maire  
 Patrick FLOQUET




**Fait à Montmagny, le 15 décembre 2022**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire, Patrick Floquet**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture  
 095-219504271-20221215-DL2022-1512-082-DE  
 Date de télétransmission : 19/12/2022  
 Date de réception préfecture : 19/12/2022

## Acte à classer

DL2022-1512-082

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-19T11-03-32 00 ( MI242033840 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20221215-DL2022-1512-082-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : BUDGET PRIMITIF 2022 : DECISION MODIFICATIVE

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [DL2022-1512-082 BP2022 DM 2.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé	Date 19/12/22 à 09:27	Par <a href="#">MAZET CELINE</a>
Demande de signature	Date 19/12/22 à 09:27	Par <a href="#">MAZET CELINE</a>
Signé	Date 19/12/22 à 10:35	Par <a href="#">FLOQUET Patrick</a>
Transmis	Date 19/12/22 à 11:03	Par <a href="#">MAZET CELINE</a>
Accusé de réception	Date 19/12/22 à 11:10	